

Interview exclusive de M. Jean Legendre maire de Compiègne et ancien député

(Cette interview a été recueillie le 8 décembre 1982 par Jacques BERNET et J. Luc GAUTIER, au nom des Annales Historiques Compiègnoises (A.H.) ; elle a été mise en forme d'après l'enregistrement par Jacques LECURU).



(M. Jean LEGENDRE, intervenant au colloque de la Société du 22 Novembre 1982)

- A.H. : Quelles ont été vos activités entre votre retour de captivité en 1943 et la Libération ?

- J.L. : Je suis rentré de captivité, libéré pour raisons de santé, le 7 août 1943. Après une convalescence qui a duré jusqu'en Février 1944, j'ai travaillé à Paris dans un comité d'organisation des carburants de remplacement. Je suis entré en contact avec un réseau de résistance, Libération-Nord (j'habitais alors Enghien). Et comme dès avant la guerre je connaissais bien l'Oise puisque j'étais rédacteur politique de trois hebdomadaires (l'un à Compiègne, l'autre à Senlis, le troisième à Crépy), puisque j'avais des attaches avec Compiègne et que s'il y avait eu des élections en 1940 j'y aurais été candidat, j'ai été contacté, lors de visites à Compiègne, par des résistants locaux qui, me sachant

journaliste, m'ont demandé de préparer un journal à paraître à la Libération. C'est par l'entremise donc de M. Delaunay, du commandant Grégoire (M. Bouquerel) et de M. Barriquand, que j'ai été à l'origine d'un journal bi-hebdomadaire et départemental, **l'Oise Républicaine**, qui a paru après la Libération.

- A.H. : Comment s'est passée la libération de Compiègne ?

- J.L. : Je n'ai pas assisté à cette libération, j'étais alors à Enghien. Mais dès le début de septembre 1944 j'étais à Compiègne pour lancer, comme je vous l'ai dit, **l'Oise Républicaine**.

- A.H. : Quelle était la situation de Compiègne à ce moment ?

- J.L. : Le centre-ville avait été détruit. Il avait été incendié en 1940 sur l'ordre

d'Hitler, quand celui-ci est venu à Compiègne. Ainsi s'explique que ni l'Hôtel de Ville, ni l'église Saint-Jacques n'aient eu à souffrir. Les pompiers ont protégé à grands coups de lance l'Hôtel de Ville. S'il s'était agi d'un bombardement, on n'aurait pu atteindre une telle précision dans la destruction. En outre la ville avait été bombardée en 40 par les Allemands, et les Alliés avaient visé des objectifs stratégiques (la gare, le pont de Soissons). On a construit des baraquements provisoires pour les commerçants et aussi pour loger les Compiègnais qui avaient perdu leur toit. Le ravitaillement posait de graves problèmes, mais je tiens à rendre hommage à M. Soiron (qui fut par la suite mon adjoint) qui a su se débrouiller pour que Compiègne reçoive davantage que le ravitaillement officiel.

- A.H. : Au plan administratif où en étai-
on ? Est-ce alors que vous êtes devenu
maire de Compiègne ?

- J.L. : Non, mon activité politique a com-
mencé avec mon élection comme député
en 1945. En ce qui concerne la municipalité,
voici brièvement ce qui s'est passé. En
1940, le maire était le baron de Rothschild.
Celui-ci qui servait dans l'aviation, a rejoint
Londres. Vichy a nommé pour faire fonction
de maire M. Lhuillier, qui était son adjoint.
M. Lhuillier, avec son secrétaire-général
M. Vallet, a administré la ville et s'est
fort bien conduit. Il a beaucoup aidé la
résistance. Mais la règle voulait qu'à la
Libération on fasse disparaître les municipa-
lités de Vichy. Le jour même de la Libéra-
tion un comité provisoire s'est mis en place,
M. Dubé, adjoint de M. Lhuillier, a fait
quelques jours fonction de maire, puis la
"délégation spéciale provisoire" a été présidée
par M. Forest, qui était un résistant. Dans
cette délégation provisoire figuraient aussi
le chanoine Coulaud, M. Routhe, des socia-
listes, des communistes. Vous y voyez le
reflet de l'unanimité nationale qui était
de mise après la Libération.

Comme je l'ai dit à votre colloque, la libéra-
tion de Compiègne et dans l'Oise n'a pas
soulevé de graves difficultés ni provoqué
d'événements sanglants. Les pouvoirs publics
ont été mis en place rapidement et aisément,
selon les plans prévus à l'avance. Par ailleurs,
il n'y avait pas eu, par ici, de collaborateurs
ardents, ni de membre de la Milice. Certains
collaborateurs économiques ont connu de
sérieux ennuis. Je pourrais vous citer le
cas d'un entrepreneur d'origine italienne
qui avait fui Mussolini, mais qui, pour avoir
sous l'Occupation travaillé avec les Allemands,
s'est retrouvé après la Libération réduit
à l'état de clochard.

En ce qui concerne la presse, le **Progrès
de l'Oise** (modéré et de droite) qui avait
cessé de paraître sous l'Occupation a été
à nouveau diffusé. L'autre journal, de gauche,
qui avait, lui, collaboré a cependant obtenu
de la Résistance l'autorisation de reparaître
sous le titre de la **Semaine de l'Oise**. Enfin,
il y avait **l'Oise républicaine**, dont je vous
ai parlé, au conseil d'administration de
laquelle ne figuraient que des résistants,
dont des socialistes, le Dr Hammel, par
exemple.

- A.H. : Abordons, si vous le voulez bien,
la IV^e République et votre rôle politique
sous ce régime.

- J.L. : Pour les raisons que je vous ai
exposées, j'étais très connu à Compiègne
et dans l'Oise, et, en 1945, je me suis présen-
té aux élections pour la Constituante, qui
avaient lieu à la proportionnelle à l'échelon
du département. En 1945, la vie politique
était dominée par trois grands partis, la
S.F.I.O., le P.C., le M.R.P. J'ai mis sur
pied une liste de gens qui n'appartenaient
à aucun de ces partis, et j'ai été élu. A
l'Assemblée, nous nous sommes retrouvés
une trentaine dans le même cs, et c'est
ainsi qu'en 1946 s'est créé le P.R.L. (parti
républicain de la liberté) auquel j'ai adhéré.
Il avait été créé avec la bénédiction de
Paul Raynaud, qui, toujours prudent, n'en
fit cependant pas partie. On y trouvait
des résistants de droite comme Laniel,
Mutter, Clémenceau (le fils du Tigre) et
Jacquinot.

- A.H. : Quelle a été votre position à propos
du referendum constitutionnel ?

- J.L. : J'ai voté contre le maintien de
la III^e République, mais je n'ai approuvé
ni le premier projet de constitution, ni
le second (celui qui a été accepté et voté
par le pays). Ma critique fondamentale était
que cette constitution instaurait un régime
d'assemblée. J'étais partisan du bi-camérisme,
et, malgré l'existence du Conseil de la Répu-
blique (qui n'avait en fait aucun pouvoir
législatif) c'était bien un régime d'assemblée
que cette constitution mettait en place.

- A.H. : Etiez-vous sur ce point en accord
avec le Général de Gaulle ?

- J.L. : Je n'étais pas à l'époque honoré
des confidences du général, mais je pense
qu'il était opposé à cette constitution. Toute-
fois le M.R.P., qui voulait régler le problème
constitutionnel, a déformé les propos de
De Gaulle et laissé entendre qu'il y était
favorable.

- A.H. : Quelles sont les raisons de votre

SE RÉPUBLICAINE

BI-HEBDOMADAIRE DÉPARTEMENTAL

6 éditions.

Bureau : 6, rue de Rouen, BEAUVAIS

Bureau : 4, rue des Domeliers, COMPIÈGNE - Tél. 13.47

L'action législative de M. Legendre

Au cours de son mandat, M. Jean Legendre n'a négligé aucune occasion de défendre les intérêts de ses concitoyens et ceux de la nation. Il est intervenu plusieurs fois à la tribune et tous ses votes ont été conformes aux engagements qu'il avait pris envers ses électeurs.

D'autre part, M. Legendre a déposé plusieurs propositions de loi répondant aux intérêts généraux du pays.

Voici par exemple :

Pour les Prisonniers de Guerre

En janvier : Proposition de loi tendant à établir le statut des Prisonniers de Guerre.

Pour libérer le commerce

En janvier : Proposition de loi tendant à l'abrogation du décret du 9 septembre 1939 interdisant la création ou l'extension d'établissements commerciaux, industriels et artisanaux.

Pour défendre les sinistrés

En janvier : Proposition de loi tendant au retour à la loi du 17 avril 1919 consacrant le droit des sinistrés à la réparation intégrale des dommages de guerre. M. Legendre a voté le principe de cette réparation intégrale.

Pour tous les vieux de France

En décembre 1945 : Proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de la retraite des vieux travailleurs aux victimes indirectes de la guerre, et création d'une caisse d'entraide sociale gérée par les représentants des Associations de vieux travailleurs et les organismes de prévoyance et d'entraide sociale.

En février, M. Jean Moreau, du P.R.L., a plaidé, à la Constituante, la cause des petits rentiers, des petits retraités et de tous les vieux travailleurs. Il a proposé, au nom du groupe P.R.L., la création d'une caisse autonome d'entraide sociale.

M. Legendre a voté la retraite des vieux travailleurs.

Pour les épargnants

Au cours du débat sur la nationalisation du crédit, M. Legendre a déposé un amendement, qu'il a soutenu à la tribune, pour défendre les droits des petits épargnants.

Pour le commerce

En décembre : proposition de loi tendant au rétablissement de la législation d'avant-guerre en matière de calcul de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Pour la liberté

En février, M. Legendre est intervenu à la Tribune de l'Assemblée Constituante pour défendre les libertés républicaines et plus particulièrement la liberté de réunion et la liberté de parole.

M. Legendre a été constamment sur la brèche pour défendre les idées contenues dans son programme d'octobre dernier.

Il est demeuré fidèle à tous ses engagements.

Il a soutenu toutes les causes qui sont chères à tous les citoyens.

Il a mérité la confiance des électeurs et des électrices de notre département.

Cette confiance ne fera pas défaut le 2 juin, ni à lui ni à ses colistiers.

Tous les citoyens et toutes les citoyennes soucieux des intérêts du pays et de leurs intérêts propres, voteront pour MM.

Jean LEGENDRE, député sortant ;

Pierre JACOBY, conseiller municipal de Beauvais ;

Frédéric PETIT, maire de Grandvilliers ;

Jacques de KERSAINT, conseiller général ;

L. GEFFROY, conseiller général.

Tous unis pour la République et la Liberté.

La charrue devant les bœufs !

Les Français ont vainement pensé que la Constitution des socialo-communistes était aussi mauvaise que leur Ravitaillement.

Si les députés du Parti Républicain de la Liberté ont pendant sept mois dénoncé à la tribune la faillite du Ravitaillement plus mauvais qu'aux sombres jours de l'occupation, les marxistes savent que « ventre affamé n'a pas d'oreilles » et que le drame de la faim apporte de l'eau au moulin de la Révolution !

C'est volontairement qu'ils enveniment les problèmes du Ravitaillement puisque c'est au moment où il faut concentrer tous ses efforts vers la production qu'ils s'ingénient diaboliquement à multiplier les entraves à l'effort des paysans.

Aucun des « trois grands partis » qui sont solidairement responsables de l'aggravation de la faim n'a su ou voulu voir le problème sous son véritable aspect. Aucun de ces partis n'a de véritable programme agricole digne de ce nom ! Aucun ne semble avoir compris que le problème du Ravitaillement sera résolu, le jour où la production agricole aura retrouvé son rythme d'avant-guerre.

Le Parti Républicain de la Liberté affirme que ce n'est qu'en donnant aux paysans les moyens de tirer de leurs champs le meilleur parti que l'on donnera à manger aux citadins.

Le Parti Républicain de la Liberté, pense que ne pas améliorer les prix agricoles, la liberté des transactions ainsi que les moyens de production des cultivateurs, c'est proprement « mettre la charrue devant les bœufs ! »

ENTRE

Le gouvernement com liste-M.R.P. a rétabli la et réduit encore notre quotidienne.

Malgré cela, la soudu assurée et déjà, dans la sienne, on a pu contem spectacle des queues à boulangeries. Comme du boches !

L'« Humanité » peut l nuer qu'il s'agit là d'un c par les « trusts » et la en vue d'exploiter le m « à des fins antirépubli les « trusts » ni la « réchi au pouvoir. Mais les co sont, eux.

Et nous comprenons le ment, hélas ! justifié, les leurs.

Croyez-vous que les 570 et électeurs qui votent le dernier pour la liste de aient lieu d'être satisfaits ?

Que promettait donc M. A sa profession de foi :

« Ravitaillement.

« Amélioration du ravil. retour au ravitaillement u taniment en viande et en mu ses...

« Suppression des cart « Combattre le march « Suppression des comm Vichy. »

Le moins qu'on puisse dit les 57.000 électrices et élect. Mercier ont été dindonnés.

Ils avaient dit à leur élu, dernier : « Allez-y, prenez queue de la poêle. »

Et leur élu a brûlé l'om.

Ils n'ont plus, le 2 juin qu'à changer de cuisinier !

CASS.

Elections à la Constituante du 2 Juin 1946

Candidats

du Parti Républicain de la Liberté



Jean LEGENDRE

Député sortant
Rédacteur en chef de « L'Œuvre Républicaine »
Combattant de 1939-40
Prisonnier de guerre - Résistant



Pierre JACOBY

Conseiller municipal de Beauvais
Cultivateur



Frédéric PETIT

Maire de Grandvilliers
Ancien Combattant de 1914-18
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre - Médaille Militaire
Fabricant de bonneterie



Jacques de KERSAINT

Conseiller général de Nanteuil-le-Haudouin
Maire de Versigny
Croix de Guerre de la Résistance
Déporté au camp de Buchenwald
Agriculteur



Edmond GEFFROY

Conseiller général du canton de Breteuil
Ancien Combattant - Croix de Guerre
Déporté au camp de Buchenwald
Expert agricole

JUGEZ-LES

Jugez vos députés sur leurs actes, c'est-à-dire sur leurs votes

NATIONALISATION DU CREDIT ET DES BANQUES

Ont voté pour : A voté contre

MM. Mercier, Biondi, Delahoutre. M. Legendre.

M. Legendre a défendu à la tribune un amendement réservant les légitimes des petits actionnaires.

A voté pour : Ont voté contre

M. Legendre. MM. Mercier, Biondi, Delahoutre.

DEVALUATION DU FRANC

M. Legendre intervient dans la discussion générale. Il condamne la solution qui est le plus sûr moyen de faire payer les pauvres et de ruiner les rentiers, les retraités, entraînant la hausse du coût de la vie.

Ont voté pour : A voté contre

MM. Mercier, Biondi, Delahoutre. M. Legendre.

NATIONALISATION DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE

Ont voté pour : A voté contre

MM. Mercier, Biondi, Delahoutre. M. Legendre.

NATIONALISATION DES ASSURANCES

Ont voté pour : A voté contre

MM. Mercier, Biondi, Delahoutre. M. Legendre.

PROJ. DE BUDGET DE 1946 comportant une erreur de 109 milliards dans l'évaluation du déficit.

Ont voté pour : A voté contre

MM. Mercier, Biondi, Delahoutre. M. Legendre.

DEFENSE DES LIBERTES REPUBLICAINES

M. Legendre dépose une demande d'interpellation pour la défense des libertés républicaines et plus particulièrement de la liberté de parole et de réunion. L'interpellation est renvoyée.

Ont voté pour et renvoi : A voté contre le renvoi :

MM. Mercier, Biondi. M. Legendre.

S'est abstenu.

adhésion au R.P.F. ?

- J.L. : Je suis entré au RPF, dès le début, en 1947, parce qu'il admettait la double appartenance. Comme député, j'appartenais au groupe parlementaire du PRL (j'avais été réélu en 1946 sous cette étiquette). J'étais un modéré, un homme de droite - je n'ai jamais caché que j'étais un démocrate de droite - et du moment où le général de Gaulle entendait fonder un rassemblement et non un parti, j'y avais ma place. On y retrouvait d'ailleurs, en vertu de la double appartenance, des radicaux, des indépendants, etc ...

J'ai eu au RPF des fonctions importantes. J'avais été choisi par de Gaulle (au RPF on n'était pas élu à une fonction mais choisi par de Gaulle) pour faire partie du comité directeur, qui se réunissait tous les mercredis après-midi rue de Solférino pour délibérer et décider.

Mais peu à peu se fit sentir la difficulté d'appartenir à la fois à un groupe parlementaire et au RPF qui exigeait la discipline de vote.

J'avais été réélu en 1951 avec deux colistiers sous l'étiquette RPF. Nous avions préconisé pendant la campagne électorale une politique anti-inflationniste. Or, après la chute de Pleven, puis d'Edgar Faure, le président Auriol cherchait un homme susceptible de réunir une majorité. Il a eu un trait de génie : faire appel à un homme peu connu, qui n'avait jusqu'ici tenu que des ministères techniques, Antoine Pinay. Ce dernier proposa un programme de déflation, de baisse des prix qui correspondait à ce que nous avions réclamé pendant la campagne. L'avant veille du jour où Pinay devait se présenter devant la Chambre, De Gaulle réunit son conseil, j'y étais. De Gaulle avait son air des mauvais jours, il estimait que le régime était fichu et qu'il ne fallait pas voler à son secours. J'ai cependant plaidé devant lui pour un vote favorable à Pinay qui proposait aux députés ce que nous avions proposé à nos électeurs. De Gaulle déclara : "Je n'ai pas sauvé la France pour M. Pinay". Je ne fus donc pas suivi. Mais le jour de l'investiture, 23 anciens du PRL, sans rien dire à personne, ont voté pour Pinay, et, sans eux, Pinay ne serait pas passé. Ainsi, malgré ma réputation de tombeur de ministères, j'ai aussi contribué à en établir un.

- A.H. : A ce propos, pourriez-vous nous préciser à quoi vous devez cette réputation?

- J.L. : Sous la IV^e, les ministères tombaient facilement. Pour ma part, j'intervenais souvent à la tribune, je disais avec âpreté et franchise ce que je pensais. Et puis je

m'efforçais de mettre les rieurs de mon côté. Je vais vous citer un exemple : en 1948, j'étais dans l'opposition aux gouvernements socialistes. M. Ramadier, qui se débattait, avec la France, dans une situation très difficile, était à la tribune et s'écria "Je vais mettre l'économie française dans un corset de fer". Alors, de ma place, je lance : "C'est la gaine Scandale". A l'époque, la publicité pour cette gaine s'étalait sur tous les murs. Il y eut un énorme éclat de rire, Ramadier était foutu. Vous pourrez d'ailleurs vérifier, c'est au Journal Officiel. J'ai donc fait tomber des ministères, je vous ai rappelé aussi que j'en avais aidé à naître, celui de Pinay. Et si je n'ai jamais été ministre, c'est sans doute parce que j'étais un tombeur de ministères. Je n'en garde pas d'amertume : il faut savoir ce que l'on veut. J'avais choisi de dire ce que je pensais, au risque de me tromper, j'avais choisi de ne pas cacher mes désaccords.

- A.H. : Une autre image, ou légende, s'attache à vous : celle du député des betteraviers.

- J.L. : Ce n'est pas une légende mais une vérité. Supposez un député de Narbonne qui ne défende pas la viticulture, il ne sera plus jamais député. J'étais l'élu du premier département betteravier de France, la betterave et ses dérivés agro-alimentaires jouaient un rôle considérable dans l'économie française, je devais défendre l'agriculture. D'ailleurs, M. Duverger, professeur de droit constitutionnel se servait de moi comme exemple dans ses cours, en expliquant que tant que la proportionnelle existerait, je ne serais jamais battu.

Mais il ne s'agissait pas uniquement d'être réélu. Ma conduite avait d'autres motifs plus fondamentaux. D'abord, même si je suis né par hasard à Paris, j'ai passé mon enfance à la campagne dans le Morvan. J'y ai connu et partagé la vie rude, quasi moyennageuse des paysans. Ensuite, ce sont les agriculteurs de l'Oise qui ont fait ma carrière. Dès 1932, je faisais des conférences dans l'Oise, les agriculteurs du Valois m'ont proposé de me présenter contre le député socialiste du lieu en 1936. Ils avaient soutenu les journaux où j'écrivais alors. Et les défendant, j'acquittais une dette de reconnaissance. A De Gaulle qui me demandait "pourquoi perdez-vous votre temps à défendre les betteraviers ?", j'ai répondu : "parce que ce sont mes électeurs, mon général". D'ailleurs je n'ai pas défendu que les agriculteurs de l'Oise, en 1968, au premier Conseil de l'Europe, j'ai été le rapporteur des règlements céréaliers et betteraviers.

- A.H. : Vous venez d'évoquer l'Europe, quelles étaient vos positions sur l'Europe, n'ont-elles pas aussi contribué à votre rupture avec le RPF ?

- J.L. : L'Europe est une invention française, l'idée de la communauté charbon-acier a été soufflée à Robert Schuman par Jean Monnet. Et quand j'étais au RPF, j'ai souvent eu des accrochages mémorables avec Michel Debré qui entrait en transe dès qu'on parlait de l'Europe.

Par ailleurs, si la CEE n'avait pas été constituée en 1957, j'ai la conviction qu'en 1958 de Gaulle ne l'aurait pas faite. Sa conception rigide de la souveraineté nationale était incompatible avec la construction d'une Europe intégrée. Il était personnellement très opposé à la Communauté charbon-acier en 1951, et, quand il revint au pouvoir, il a fait tout ce qu'il a pu pour tuer l'Euratom. Mais comme le marché commun agricole existait et qu'il profitait aux agriculteurs français, il l'a admis.

- A.H. : Vous avez été Algérie française, pour quelles raisons ?

- J.L. : C'est dans la logique d'une position, sentimentale sans doute, mais constante chez moi. Je n'ai jamais voté en faveur de la sécession d'une partie du territoire. J'ai voté contre les accords de Genève sur l'Indochine, après Dien-Bien Phu (il n'y a eu que 13 voix contre), je me suis opposé à Edgar Faure à propos du Maroc, à Mendès-France à propos de la Tunisie. L'évolution vers la décolonisation était inévitable, mais sentimentalement je ne l'admettais pas. Si j'avais été responsable de la politique française, peut-être aurais-je dû me plier à cette évolution, mais je n'étais responsable que de mon vote et je le conformais à mon sentiment. Je n'avais aucun lien de famille, aucun intérêt dans les ex-colonies, mais je connaissais Alger pour y avoir tenu des meetings - un meeting à Bab El Oued ce n'était, comme on dit, pas de la tarte - et je n'admettais pas que ces gens puissent être un jour chassés.

- A.H. : Revenons, si vous le voulez à la IV^e. Quels sont, d'après vous ses grands hommes ?

- J.L. : Mendès-France avait incontestablement la carrure d'un homme d'état. Je l'ai attaqué rudement, mais il me l'a bien rendu.

Edgar Faure était un personnage plein de paradoxes mais très habile. Il est incontestablement un des grands hommes de la IV^e.

Ramadier. Il a dû assumer une tâche énorme, il l'a assumée avec ses moyens et ceux

d'une France alors diminuée, exsangue. C'était un parfait honnête homme, doué d'une grande force de caractère.

Et enfin Pinay. Il fut un très bon président du conseil. Par deux fois, en 1952 et en 1958 sous de Gaulle, il a su remonter des situations difficiles. Il a donné dix ans de tranquillité à la France, pendant dix ans il n'y a pas eu d'inflation.

- A.H. : Pouvez-vous dresser un bilan, votre bilan, de la IV^e ?

- J.L. : Le bilan de la IV^e est un bon bilan. C'est un jugement qui n'engage que moi, mais je vais essayer de le justifier :

1) C'est la IV^e qui a fait entrer la France dans l'Europe, et je vous ai dit tout à l'heure que si l'Europe n'avait pas déjà été faite en grande partie quand de Gaulle est revenu, il ne l'aurait pas faite, ou, en tout cas pas faite ainsi. Peut-être aurait-il admis simplement une sorte de club.

2) La décolonisation. Je ne l'ai pas admise en son temps, mais elle était inévitable. Peut-être aurait-on pu mieux la faire, les Anglais, les Hollandais s'en sont mieux sortis que nous.

3) La reconstruction. En 1944, la situation était épouvantable. Tout était à refaire, à reconstruire. C'est le mérite de la IV^e d'avoir tout reconstruit. Songez par exemple que dès 1953 Compiègne était entièrement rebâti. En outre les différents plans ont su mettre la France à l'heure du monde contemporain.

- A.H. : Mais il y avait une redoutable instabilité ministérielle.

- J.L. : Certes, mais une remarquable permanence de l'administration. Les ministères tombaient mais la politique au fond ne changeait pas. Les mêmes hauts fonctionnaires, serviteurs de l'Etat, se retrouvaient dans les différents cabinets ministériels. L'un des mérites de la IV^e est d'avoir su créer une administration exemplaire.

Donc le bilan n'est pas négatif. La IV^e est mal aimée ; à tort. Je suis persuadé que l'Histoire lui rendra justice.

- A.H. : Quelles causes attribuez-vous à la chute de la IV^e ?

- J.L. : Alger a été le détonateur. La situation économique, sans être brillante, était normale. Rien ne laissait prévoir un tel bouleversement. Il a constitué une surprise pour la plupart des députés, ceux du moins qui n'étaient pas d'Algérie ou qui n'étaient pas allés récemment là-bas. Le rôle de De Gaulle ? Je ne faisais plus partie du comité directeur du RPF depuis juillet 1952, et l'affaire Pinay. Je ne sais donc pas ce

qui se faisait ou se disait dans son entourage. J'ai cependant le sentiment qu'il a profité des événements plus qu'il ne les a provoqués. L'histoire nous dira peut-être plus tard ce qu'il en fut vraiment.

J'ai voté en 1958 l'investiture du général De Gaulle sans aucun problème de conscience. Et si en 1962 j'ai été battu aux élections législatives, c'était normal. J'avais pris à propos de l'Algérie des positions qui n'ont pas plu à mes électeurs, ils me l'ont fait savoir. Toutefois aux municipales de 1965 j'ai eu contre moi, entre autres, une liste gaulliste, très composite d'ailleurs : on y trouvait à la fois le sénateur Bouquerel, le baron de Rostchild, et M. Adnot, eh bien j'ai été réélu avec toute ma liste.

- A.H. : Il est encore deux phénomènes propres à la IV^e dont nous aimerions que vous nous parliez : le poujadisme, les apparentements.

- J.L. : Le poujadisme ce fut la révolte des boutiquiers (ils payaient pourtant alors moins d'impôts que maintenant), c'était un mouvement catégoriel comme il s'en est produit d'autres dans l'histoire de la France. Au début, on n'y croyait pas. Mais la représentation proportionnelle, dont c'est l'un des dangers, favorise de tels mouvements. Il n'y a pas eu d'élus poujadistes dans l'Oise, mais leur liste a recueilli entre 12.000 et 15.000 voix. Ailleurs ils ont eu des élus dont le rôle à la Chambre n'a pas été déterminant le moins du monde.

- A.H. : et les apparentements ?

- J.L. : C'était une loi habile, très habile: elle a empêché que De Gaulle et les gaullistes n'aient la majorité en 1951. J'étais encore au comité directeur du RPF quand cette loi a été votée. J'ai dit à de Gaulle "Mon Général, il faut vous présenter à Lille, votre ville natale, vous ferez un triomphe. Un général doit être à la tête de ses troupes. Il faut faire des apparentements pour profiter d'une loi faite contre vous" ; il a répondu: "Alors, vous me voyez demandant la parole au président Herriot ?" Il a eu 121 députés, il en aurait eu 150 ou 160 s'il avait fait des apparentements.

- A.H. : Nous avons commencé cette interview en évoquant votre arrivée à Compiègne et votre carrière parlementaire, pourriez-vous maintenant parler de votre carrière municipale ?

- J.L. : J'ai été élu maire en 1947, ma liste ayant obtenu à la proportionnelle 14 sièges sur 27. En 1953, je n'en ai eu que 13 sur 27, la liste Rotschild en a eu 11, les communistes 2, les socialistes 1. J'ai

cependant été élu maire parce que Rotschild s'était présenté contre moi et que les communistes en 1953 (on était loin de la Libération) ne pouvaient voter pour lui. En revanche les adjoints élus (14 voix contre 13) appartenaient à l'autre liste. Je ne leur ai accordé aucun pouvoir et j'ai gouverné seul la ville jusqu'en février 1954. La situation était intenable : tous mes projets, tous mes budgets étaient refusés. Mes colistiers et moi avons décidé de démissionner mais aux nouvelles élections les résultats ont été semblables. Cette fois mes adversaires se sont entendus et ont élu maire M. Adnot, qui n'était sans doute pas la personnalité la plus brillante de sa liste, mais qui a été maire pendant cinq ans. Ensuite le scrutin majoritaire a été rétabli et j'ai été réélu avec la totalité de ma liste en 1959, 1965, 1971 (mon plus beau score : 80 %) et 1977.

Les prochaines municipales auront lieu à la proportionnelle, et cela me paraît bénéfique. Il n'est pas normal en effet que depuis 1955 la sensibilité de gauche n'ait pu se faire entendre au conseil municipal. De la même façon, je suis favorable à des élections régionales à la proportionnelle, à condition que la circonscription soit l'ensemble de la région et non le département. Il faut créer en effet une sensibilité régionale dans une Picardie qui est actuellement surtout une entité administrative.

- A.H. : Nous vous remercions, Monsieur le Maire, de nous avoir accordé un aussi long et aussi intéressant entretien.



Jean LEGENDRE en 1946

COMPIEGNE - Tél. 6.87
17, Rue Pierre-Sauvage

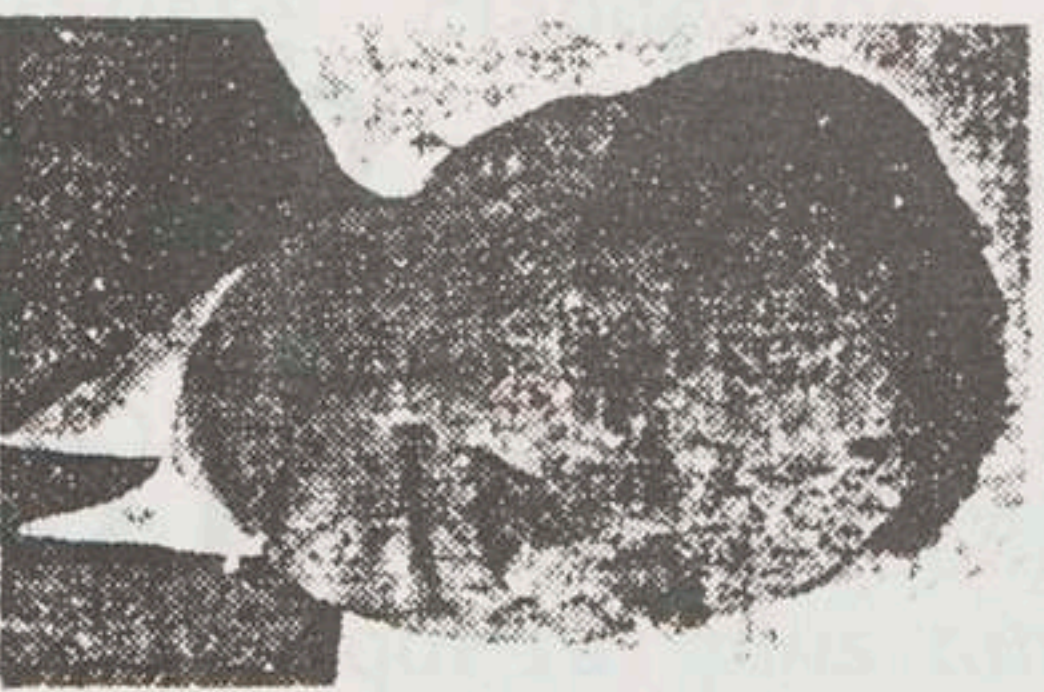
Prix de l'abonnement :
1 an : 1.350 fr. — 6 mois : 750 fr.
Chèques Postaux Paris 1276-44

Publied Extra - Départementale
Agence Havas, à Rouen (S.-Inf.)
58, Rue Jeanne-d'Arc - Tél. 70-18

Le Progrès de l'Oise

LE COURRIER DE L'OISE L'OISE RÉPUBLICAINE

138^e ANNÉE — Numéro 1
St-Hobbe, Départemental
Paraît Mercredi et Samedi
Mercredi 4 Janvier 1956
15 francs
Edition de Compiègne



J. LEGENDRE et F. BÉNARD sont élus Députés de l'Oise



REMERCIEMENTS

« L'A France vote châtelain de Ravenel et sur toujours comme notre droite par les poujadistes, 17.453 citoyens de l'Oise ont perdu leur bulletin de vote sur une liste sans espoir. C'est la manifestation d'un état d'esprit plus inquiet pour l'avenir du régime que pour les sortants !
Les poujadistes ont assuré, presque partout, le succès des communistes. Il n'est pas fallu de peu qu'il en soit ainsi dans notre département. Notre apparentement a recueilli 59.632 suffrages et les communistes 58.475. Le siège de François Bénard a été arraché d'un rien aux communistes et d'un rien à moi-même, le châtelain de Ravenel.
Le M.R.P. n'a pas retrouvé ses voix de 1951 : mais s'il n'a pas remporté le succès qu'il escomptait, il peut être fier de son apparentement avec nous, contribué à battre un communiste.
La campagne contre le châtelain de Ravenel n'a pas eu pour son argent. Ses amis François et Patria en ont été les héros. Les plus braves et les plus vaillants ont été les victimes désignées par le mode de scrutin. J'ai personnellement bénéficié de leur soutien efficace, ainsi que du précédent concours complaisant de deux, pour sa liste. A quatre heu-

Malgré une campagne d'argent unique en France Robert HERSANT n'obtient qu'un siège pour sa liste MÉRIGONDE (S.F.I.O.) est élu L'apparentement de M. Delahoutre avec M. Legendre et M. F. Bénard enlève un siège aux communistes

Résultats Officiels

Inscrits : 255.062 - Volants : 221.240 - Nuls : 8.791 - Suffrages exprimés : 212.449 - Majorité absolue : 106.225.
LEGENDRE 33.369 voix
Total par

UNE MANŒUVRE ÉLECTORALE ÉCHOUÉ Citée par M. R. Hersant en correctionnelle

M. LEGENDRE EST ACQUITTÉ Et son accusateur condamné aux dépens

Afin de provoquer une manœuvre électorale de dernière heure, M. Robert Hersant avait déclaré, mercredi dernier, à sa réunion publique de Beauvais et imprimé le lendemain dans son journal, qu'il poursuivrait ses diffamations.
Par la suite, il avait fait citer devant le tribunal correctionnel de Compiègne M. Legendre, demandant que ce dernier soit déclaré coupable du délit de diffamation, condamné au paiement de 1 franc à titre de dommages et intérêts et à l'insertion d'un journal à 11 heures. Il a relaxé M. Legendre des fins de la poursuite et condamné M. Hersant aux dépens.
M. Legendre était défendu par M. Sevin, avoué à Compiègne et M. Hersant par M. Mollet-Vieville, du barreau de Paris.
Nous publierons dans notre prochain numéro les attendus du jugement.

Comment sera composée la nouvelle Assemblée